

Position de la CGT au projet de contre-réforme des retraites –

Intervention Thomas VACHERON - Commission des affaires sociales, Assemblée nationale - 25 janvier 2023

Vous avez devant vous toutes les organisations syndicales qui ensemble vous expliquent leur opposition à votre projet.

Nous rappelons que le principal argument du gouvernement est l'équilibre financier et qu'il repose sur de faux constats :

1. **Il n'y a pas de problèmes pour financer le système de retraites par répartition : même le président du COR, M. BRAS a déclaré devant cette commission que : « les dépenses de retraites ne dérapent pas ».** Ce qui pose un problème au gouvernement, c'est, comme le dit encore le président du COR, que *“les dépenses ne sont pas compatibles avec les objectifs de politique économique et de finances publiques du gouvernement”*.

Il est donc clair pour la CGT, comme pour tous les syndicats et la grande majorité de la population aujourd'hui, que l'objectif de cette contre-réforme des retraites est de faire payer aux travailleurs les aides publiques et autres allègements successifs de cotisations sociales, dites patronales, que la majorité présidentielle défend. **C'est une réforme qui veut imposer d'énormes reculs sociaux pour des résultats budgétaires très faibles et non nécessaires.**

2. **Bien au contraire, l'allongement du temps de travail ne permettra pas de meilleures pensions, comme l'affirme le gouvernement :**

Aujourd'hui, 40 % des femmes et 32 % des hommes partent en retraite avec une carrière incomplète, car ils ont connu des périodes de maladie ou de chômage : et ce sont les mêmes qui nous licencient avant 60 ans qui veulent nous faire travailler jusqu'à 64 ans !

Reculer encore l'âge de départ, c'est rendre toujours plus difficile la validation d'une carrière complète. Et qui dit carrières incomplètes dit pensions incomplètes. Pour ceux qui, malgré tout, parviendront à bénéficier d'une carrière complète, l'étude d'impact réalisée par le gouvernement, lui-même, évalue entre 0,3 % et 1,5 % les augmentations de pensions, conséquences de l'allongement de la durée de travail.

A qui voulez-vous faire croire que c'est un progrès ?

Le report de l'âge légal de 62 à 64 ans est inacceptable : allonger l'âge de départ, c'est ne pas connaître la réalité du travail !

- **Cela va impacter l'ensemble des salariés, du public comme du privé, à un âge où la pénibilité liée au travail est "partagée par tous",** que l'on soit infirmier.e (un taux d'accident du travail supérieur au BTP, c'est dire !!) ou cadre (avec la pression au travail et le développement massif des Risque Psychosociaux). L'exemple le plus frappant, ce sont les troubles musculosquelettiques (première maladie professionnelle en France, plus de 44 000 cas en 2019), touchant autant les personnels soignants, les métiers de la logistique, les employés sur les chaînes de productions et autres préparateurs de commandes...
- **Cela va impacter en priorité les salaires avec les carrières les plus hachées et les salariés les plus modestes.** A chaque fois que l'on modifie l'âge de départ à la retraite, on pénalise profondément **les femmes**. A chaque fois que l'on repousse la durée de cotisations requise, on la rend toujours

moins atteignable pour les femmes, notamment par l'absence de politiques ambitieuses d'égalités H/F et des temps partiels subis (En 2020, 26 % des femmes salariées à temps partiel le sont pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne dépendante. Allonger encore la durée de cotisations creuserait donc encore le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes).

- **Quant aux carrières longues, alors qu'aujourd'hui ils et elles peuvent partir à 60 ans, ils travailleront 2 longues années de plus. Pire, ils et elles devront cotiser jusqu'à 44 années ! A qui voulez-vous faire croire que c'est une avancée ??**

Même chose pour les travailleur.euse.s dits "seniors" : à 60 ans, 1 actif sur 2, seulement, est encore en activité, parfois seulement à temps partiel ! L'augmentation du nombre d'annuités à valider, en lien avec le report de l'âge de départ à la retraite, entraînera donc un allongement de ce sas de précarité et une baisse massive du nombre de travailleur.euse.s en capacité d'atteindre une carrière complète.

Et ce n'est pas le cosmétique "Index Senior" qui va avoir un quelconque impact là-dessus : le gouvernement utilise déjà d'un index pour une autre problématique majeure du monde du travail : l'égalité Hommes/Femmes, avec le maintien de l'écart de 25 % des salaires des femmes inférieur à ceux des hommes.

La prise en compte de la pénibilité est scandaleuse : perte de 2 ans pour les personnes ayant commencé entre 18 et 20 ans et éligibles à la carrière longue. Le gouvernement Macron nous parle de pénibilité après avoir retiré 4 critères lors du passage du C3P au C2P en 2017 et ce sont les mêmes qui, toujours en 2017, ont supprimé les CHSCT (*comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*) avec les ordonnances Macron !

L'attaque contre les régimes qui prennent le plus en compte les difficultés du travail, les régimes pionniers, dit « spéciaux », va d'ailleurs, à rebours complet de la reconnaissance de la pénibilité dans ces secteurs et remet en cause l'attractivité des métiers. La fin du régime pionnier des cheminots entraîne aujourd'hui d'importantes problématiques de recrutement. Leur suppression n'entraînera que des économies de bout de chandelle.

Enfin, comment ne pas finir sur le scandale des 1200 euros : très peu de travailleuses et travailleurs seront concernés, car il faut une carrière complète pour y avoir accès ! Que fait-on pour les 80 % qui n'y auront pas droit ?

Quand on travaille, c'est le SMIC minimum, comment peut-on accepter que l'on puisse vivre avec moins à la retraite ! Ce sont des millions de retraités qui ont aujourd'hui des pensions en dessous du SMIC.

Nous assistons donc à une accélération de la réforme Touraine couplée à la réforme proposée par le gouvernement Borne qui va entraîner un raccourcissement de la durée espérée passée à la retraite. C'est la seule réforme qui joue à la fois sur l'âge légal de départ et sur le nombre d'annuités à cotiser !

Les seules variables que souhaite le patronat. Jamais l'augmentation des salaires, des cotisations sociales, de l'égalité hommes /femmes, la taxation des profits des grands groupes.

L'urgence pour la population, c'est d'augmenter les salaires et pas de reculer l'âge de départ à la retraite ! L'heure est au retrait du projet. Il y a tellement d'autres sujets avant à traiter...